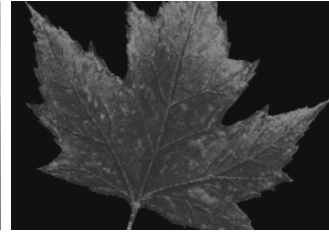




Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



RENFORCER LA POLITIQUE CANADIENNE DU LONG MÉTRAGE

Réponse du Gouvernement du Canada au rapport du
Comité permanent du patrimoine canadien intitulé

*Scénario, grand écran et auditoire :
Une nouvelle politique du film pour le 21^e siècle*

Des copies de ce document sont disponibles auprès du:

Ministère du Patrimoine canadien
Industries culturelles
15, rue Eddy, 6^{ième} étage
Gatineau, Québec K1A 0M5

Téléphone: (819) 997-5857
Télécopieur: (819) 934-8968
Site Web: www.pch.gc.ca

Droit d'auteur Sa majesté la Reine du Canada, 2006

Numéro de catalogue : CH44-79/2006
ISBN 0-662-49470-9



Ottawa, Canada K1A 0M5

Monsieur Gary Schellenberger
Président
Comité permanent du patrimoine canadien
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de vous envoyer ci-jointe la réponse du gouvernement, *Renforcer la Politique canadienne du long métrage*, au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé *Scénario, grand écran et auditoire : Une nouvelle politique du film pour le 21^e siècle*.

J'aimerais remercier le Comité d'avoir contribué à l'industrie cinématographique, dans son analyse des enjeux pertinents et ses consultations auprès de Canadiennes et Canadiens dans l'ensemble du pays.

Le gouvernement reconnaît la contribution influente de l'industrie cinématographique à la culture et à l'économie du Canada. Cette réponse donne au gouvernement la possibilité de présenter ses priorités et l'orientation qu'il entend donner à ses politiques et programmes visant à aider l'industrie cinématographique canadienne et certains aspects de l'industrie audiovisuelle du Canada.

Certaines des recommandations du Comité ont une incidence qui va au-delà des longs métrages. Après avoir examiné en détail les recommandations du Comité, le gouvernement donne une réponse qui comporte deux thèmes : *Renforcer la Politique canadienne du long métrage* (PCLM) et *Harmoniser la trousse d'outils de la politique audiovisuelle*.

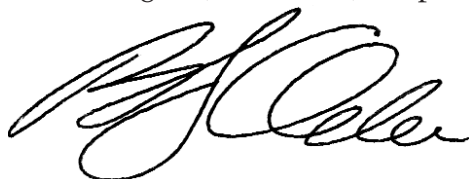
.../2

En préparant sa réponse, le gouvernement a consulté l'*Évaluation de la Politique canadienne du long métrage* du ministère du Patrimoine canadien, demandée dans le cadre de l'engagement du Ministère à évaluer, d'ici 2006, dans quelle mesure la PCLM lancée en 2000 a réussi à atteindre ses objectifs. La plupart des constatations et des recommandations du rapport d'évaluation du Ministère concordaient avec celles du rapport du Comité. Par exemple, les deux rapports soulignaient l'incapacité des films canadiens de langue anglaise d'améliorer leurs résultats sur le marché intérieur.

Le gouvernement est déterminé à exploiter le succès qu'a obtenu la PCLM à ce jour. Plusieurs aspects de la PCLM fonctionnent bien et constituent un bon fondement pour l'avenir. Par exemple, le gouvernement continuera à reconnaître l'importance d'attirer les audiences. Le gouvernement reconnaît la nécessité de faire des ajustements, au besoin, afin d'améliorer le rendement de la PCLM.

Le gouvernement est résolu à aider l'industrie à présenter des films canadiens de qualité à des auditoires canadiens et internationaux. J'aimerais remercier le Comité d'avoir partagé ses connaissances en la matière.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bev Oda', written in a cursive style.

Bev Oda, C.P., députée

pièce jointe

1.0 INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada reconnaît que les Canadiennes et les Canadiens bénéficient d'une industrie de production forte. Le cinéma est l'une des formes d'expression culturelle les plus efficaces. Le cinéma nous divertit, nous éduque et nous éclaire. Dans un sondage d'opinion effectué en 2005, plus de 80 p. 100 des répondants ont convenu qu'il est important de présenter les films canadiens dans les cinémas et à la télévision au Canada¹.

Dans un contexte de libéralisation des échanges commerciaux et de changements technologiques, le Canada a participé à l'effort de sensibilisation internationale à l'importance de promouvoir la diversité culturelle. Le Canada a été le premier pays à ratifier la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO, qui réaffirme le droit des gouvernements d'adopter des politiques visant à soutenir la diversité des expressions culturelles. De par le monde, de nombreux pays participent activement à l'expansion de leur industrie audiovisuelle et ont mis en œuvre leurs propres politiques afin de mieux répondre à leurs besoins, à leurs réalités et à leurs priorités.

Au cours des années, le gouvernement a mis en place un cadre de politiques afin de favoriser l'ensemble du secteur audiovisuel, y compris le long métrage. Ce cadre inclut des programmes et des politiques administrés par Téléfilm Canada, l'Office national du film du Canada (ONF), le Conseil des Arts du Canada et le Fonds canadien de télévision (FCT), ainsi que le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, la Société Radio-Canada/*Canadian Broadcasting Corporation* (SRC/CBC), Bibliothèque et Archives Canada, la législation sur le droit d'auteur, les traités de coproduction internationaux, la *Loi sur la radiodiffusion* avec ses règlements sur le contenu canadien, la *Loi de l'impôt sur le revenu*, pour les programmes de crédits d'impôt, et les dispositions de la *Loi sur Investissement Canada*, pour les investissements étrangers dans les industries culturelles.

L'appui du gouvernement aux films canadiens est essentiel à la réalisation de nos cinq priorités stratégiques pour le secteur de l'audiovisuel :

- **Rejoindre les auditoires** en assurant une chaîne d'approvisionnement en continu du créateur au citoyen, de sorte qu'un contenu canadien soit offert et accessible aux Canadiennes et Canadiens;

¹ *Sondage d'opinion sur l'industrie canadienne de la musique et du cinéma*. Centre de recherche Décima pour le ministère du Patrimoine canadien. Juillet 2005.

- **Représenter notre société** en reflétant la diversité linguistique, ethnoculturelle, autochtone et régionale du Canada;
- **Investir dans l'excellence** en assurant l'excellence culturelle et en récompensant les succès;
- **Exploiter les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies** en adoptant une stratégie proactive reconnaissant les changements technologiques;
- **Rejoindre le monde** en ouvrant des marchés internationaux.

Cette réponse au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, *Scénario, écran et auditoire : Une nouvelle politique du film pour le 21^e siècle*, donne au gouvernement la possibilité d'affirmer ses priorités et son orientation à l'égard de la Politique canadienne du long métrage et, dans une certaine mesure, d'autres politiques et programmes fédéraux de l'audiovisuel. Le gouvernement a l'intention de travailler avec l'industrie du film afin d'élaborer une stratégie à long-terme visant à renforcer l'industrie.

Ayant examiné avec soin les recommandations du Comité, la réponse est divisée en deux thèmes : *Renforcer la Politique canadienne du long métrage* (PCLM) et *Harmoniser la trousse d'outils de la politique audiovisuelle*.

Pour le premier thème, *Renforcer la Politique canadienne du long métrage*, le gouvernement s'engage à exploiter le succès qu'a obtenu la PCLM à ce jour et à y apporter les améliorations, selon les besoins, tout en maintenant l'objectif de la PCLM d'atteindre les auditoires.

Le deuxième thème, *Harmoniser la trousse d'outils de la politique audiovisuelle*, porte sur l'incidence générale de la participation du gouvernement fédéral aux activités liées à l'audiovisuel. Il traite des recommandations en matière de clarification des rôles et des responsabilités des organisations fédérales, et de l'amélioration de moyens d'action comme les règlements de radiodiffusion, les crédits d'impôt, les traités de coproduction internationaux et le droit d'auteur.

2.0 CONTEXTE

POLITIQUE CANADIENNE DU LONG MÉTRAGE

Lancée en 2000, la Politique canadienne du long métrage (PCLM) définit la structure de soutien à l'industrie cinématographique canadienne. Elle reflète un vaste consensus obtenu après plus de deux ans de dialogue avec des représentants de l'industrie, des spécialistes du cinéma et le grand public. La PCLM représente un changement majeur dans la nature de l'appui public aux longs métrages : le gouvernement a réorienté ses efforts en passant de la construction d'une industrie à l'élargissement d'auditoires.

Les quatre objectifs de la PCLM sont les suivants :

- former et garder des créateurs de talent;
- encourager la qualité et la diversité des films canadiens;
- élargir le public des films canadiens, ici et à l'étranger;
- préserver notre collection de longs métrages canadiens et la rendre accessible au public.

Les indicateurs de rendement de la PCLM ont été élaborés afin de mesurer son efficacité. Ils consistaient à :

- atteindre en cinq ans 5 p. 100 des recettes-guichet du pays;
- favoriser une augmentation de la moyenne des budgets de production à au moins 5 millions de dollars;
- encourager une augmentation de la moyenne des budgets de mise en marché à au moins 500 000 \$.

La principale composante de la PCLM est le Fonds canadien du long métrage qui est administré par Téléfilm Canada. Le fonds offre une gamme de mesures d'appui à l'industrie, allant de la rédaction de scénarios et de la production à la mise en marché et à l'appui des festivals de films canadiens.

RÉCENTS RAPPORTS SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'AUDIOVISUEL

Au cours des trois dernières années, diverses études ont été menées sur le long métrage canadien et sur l'industrie de la radiodiffusion qui ont aidé le gouvernement à préparer cette réponse.

En plus du rapport *Scénario, écran et auditoire* du Comité permanent, ces études comprennent :

- *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne* (Comité permanent du patrimoine canadien, juin 2003);
- *La réponse du gouvernement du Canada au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion* (ministère du Patrimoine canadien, 2003);
- *Renforcer notre souveraineté culturelle – Fixer les priorités du système canadien de radiodiffusion : Deuxième réponse au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien* (ministère du Patrimoine canadien, avril 2005);
- *Rapport intérimaire sur l'industrie canadienne de la cinématographie* (Comité permanent du patrimoine canadien, juin 2005);
- *Sondage d'opinion sur l'industrie canadienne de la musique et du cinéma* (Centre de recherche Décima pour le ministère du Patrimoine canadien, juillet 2005);
- *Évaluation de la Politique canadienne du long métrage* (ministère du Patrimoine canadien, septembre 2005);
- *Rapport de la vérificatrice générale du Canada, chapitre 5 : Le soutien accordé aux industries culturelles* (Bureau du vérificateur général du Canada, novembre 2005).

Lors de l'annonce de la PCLM, le Ministère s'est engagé à évaluer d'ici 2006 dans quelle mesure elle avait atteint ses objectifs. Par conséquent en 2005 le Ministère a demandé une évaluation indépendante de la PCLM intitulée *Évaluation de la Politique canadienne du long métrage* et un sondage d'opinion publique sur les attitudes et les comportements des Canadiens à l'égard du cinéma canadien. Un grand nombre des recommandations formulées dans l'étude du long métrage réalisée par le Comité concordent avec celles de l'évaluation du Ministère.

Le rapport *Scénario, écran et auditoire* du Comité permanent a donné lieu à de précieux échanges de vues sur divers enjeux et à des propositions de solutions au financement du film.

3.0 RENDEMENT ANTÉRIEUR, DÉFIS ET POSSIBILITÉS

RENDEMENT ANTÉRIEUR

L'appui public à l'audiovisuel a permis de renforcer cette industrie et d'attirer des auditoires. La liste des films canadiens qui ont obtenu du succès au pays et à l'échelle internationale, que ce soit en recettes-guichet, par l'éloge de la critique ou encore à des festivals du film ici ou à l'étranger ou à l'occasion d'autres remises de prix est longue.

La Politique canadienne du long métrage est pleinement opérationnelle depuis avril 2001. Les conclusions du Comité permanent et l'évaluation du Ministère servent de bon point de départ pour envisager les améliorations à apporter à la PCLM afin de miser sur ses réussites et d'en améliorer l'efficacité.

Selon l'évaluation du Ministère et le rapport du Comité permanent, la PCLM a atteint dans l'ensemble son objectif principal pour les films canadiens : gagner 5 p. 100 des recettes-guichet au Canada dans une gamme de genres, comparativement à sa part habituelle de 2 p. 100 des recettes-guichet. En 2005, les films canadiens ont atteint 5,5 p. 100 du marché. Les résultats étaient différents toutefois dans les deux marchés linguistiques. Au cours des cinq dernières années, les films de langue-française ont atteint un sommet exceptionnel de 27 p. 100 des revenus de recettes-guichet de langue française, tandis que les films de langue anglaise ont atteint 1,6 p. 100, mais dans un marché beaucoup plus large. La cible de cinq millions de dollars pour les budgets de production a aussi été atteinte et le budget moyen est passé de 2,4 millions de dollars en 2000-2001 à 6,1 millions de dollars en 2003-2004. Le budget de mise en marché moyen a atteint un sommet de 385 000 \$ en 2003-2004, une somme inférieure à la cible de 500 000 \$.

Les deux études ont recommandé aussi d'élargir la portée des mesures du rendement afin d'y ajouter le visionnement des films canadiens dans tous les contextes, tels que la radiodiffusion, les ventes et la location de DVD, ainsi que les salles de cinéma.

D'autres composantes de la PCLM, telles que le développement professionnel et la préservation, ont connu des résultats encourageants. Selon l'évaluation du Ministère, la composante développement professionnel a réussi à attirer des créateurs de talent canadiens et favoriser aussi leur perfectionnement. La PCLM a permis à Bibliothèque et Archives Canada d'assurer la préservation d'une

collection significative de longs métrages pour les générations futures, et a appuyé le Trust pour la préservation de l'audiovisuel afin sensibiliser les Canadiens à leur patrimoine cinématographique. Parallèlement, l'absence d'objectifs clairs pour mesurer la formation et le maintien des créateurs canadiens au pays et la préservation des films canadiens ont rendu difficile de tirer des conclusions précises sur le succès de ces objectifs.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Le rendement des films produits au Canada indique que des défis demeurent. La production cinématographique est une entreprise risquée et onéreuse. Les productions canadiennes font concurrence aux productions hollywoodiennes et aux films étrangers sur le marché, dont plusieurs disposent d'importants budgets de production et de mise en marché.

La fragmentation des auditoires est une nouvelle réalité. Les Canadiens ont accès au contenu culturel par des moyens de plus en plus nombreux. Les plateformes de distribution, telles qu'Internet, les téléphones cellulaires et les lecteurs multimédia portables (iPods), présentent des possibilités et des défis de taille pour les producteurs, les créateurs et les distributeurs d'histoires canadiennes. La transition au monde du média numérique dans ce nouveau marché aux plateformes multiples appelle l'industrie à inventer de nouveaux modes de création et de production, de vente et de mise en marché, ainsi que de distribution et d'exploitation en salles.

De plus, au fil des ans, les producteurs ont eu de plus en plus de difficultés à financer leurs projets au pays et à l'étranger. La demande de budgets de production et de mise en marché plus élevés s'est accrue.

Le gouvernement est résolu à s'assurer que sa trousse d'outils de la politique audiovisuelle demeure efficace et adaptée aux nouvelles réalités.

4.0 RENFORCER LA POLITIQUE CANADIENNE DU LONG MÉTRAGE

Le gouvernement souscrit à la conclusion du Comité permanent selon laquelle les niveaux de financement actuels sont adéquats. Le gouvernement exploitera le succès qu'a connu la PCLM jusqu'ici à soutenir les longs métrages canadiens. De nombreux aspects de la PCLM fonctionnent bien et seront maintenus. La PCLM poursuivra son objectif d'élargir les auditoires.

Le gouvernement continuera à travailler à aborder les défis actuels et nouveaux, afin d'améliorer l'efficacité et le rendement de la PCLM. Le gouvernement envisagera les besoins spécifiques des marchés de langue française et de langue anglaise, la mesure du rendement, la gouvernance et la responsabilité, le développement de projets, la formation et le développement professionnel, les documentaires de longue durée, la préservation, la qualité et la diversité des films, et l'exploitation en salles. De plus, le gouvernement a l'intention de travailler avec l'industrie du film afin d'améliorer sa compétitivité à long-terme, notamment en encourageant une plus grande diversité de sources de financement.

MARCHÉS DE LANGUE ANGLAISE ET DE LANGUE FRANÇAISE

Recommandation 1

Le Comité recommande qu'une politique du long métrage révisée, ainsi que les programmes et mesures connexes, reconnaisse que les marchés cinématographiques francophone et anglophone du Canada sont différents.

Recommandation 2

Le Comité recommande que la politique du long métrage fixe des cibles d'auditoire réalistes et progressives pour les films canadiens dans les marchés anglophone et francophone.

Le gouvernement convient, à l'instar du Comité, que la PCLM devrait reconnaître les différences entre les marchés du film de langue française et de langue anglaise. Il faut donc élaborer des plans qui répondent plus efficacement aux défis propres à chacun. Le marché de langue française a atteint un état de maturité et un niveau plus élevé de popularité. Les films canadiens de langue anglaise ont à faire face à des défis différents, propres à un marché différent. Le gouvernement étudiera les moyens d'améliorer le succès réalisé à ce jour, et les besoins spécifiques à chaque secteur.

MESURE DU RENDEMENT

Recommandation 3

Le Comité recommande qu'une politique révisée du film reconnaisse l'importance de mesurer les auditoires pour les films canadiens qui sont vus partout ailleurs qu'en salle.

Recommandation 10

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec tous les organismes qui participent directement au soutien du long métrage, se charge de cerner et de réaliser la collecte de mesures utiles et à jour sur le succès des longs métrages canadiens.

Recommandation 11

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec tous les organismes qui participent directement au soutien du long métrage, soit tenue de publier un rapport annuel sur les mesures de rendement utiles relativement aux objectifs de la politique canadienne du long métrage.

Le gouvernement souscrit aux recommandations du Comité concernant l'amélioration de la mesure du rendement. Les politiques gouvernementales devraient viser l'atteinte de résultats clairs et mesurables pour les Canadiens. La transparence et la responsabilité sont d'une importance fondamentale pour le gouvernement. Ainsi, ce dernier veille déjà à ce que les organismes engagés directement dans l'industrie du film produisent un rapport sur leurs activités. Les protocoles d'entente entre le ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada, le Conseil des Arts du Canada et Bibliothèque et Archives Canada comprennent des dispositions prévoyant que ces organisations fassent rapport au Ministère sur leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de la PCLM.

Le gouvernement reconnaît l'importance de mesurer la capacité d'un film d'atteindre des auditoires au moyen d'une gamme de plateformes de distribution, mis à part les salles de cinéma. Les longs métrages atteignent leurs publics par divers moyens. Le *Sondage d'opinion sur l'industrie canadienne de la musique et du cinéma* a entre autres permis d'apprendre que la plupart des Canadiens privilégient d'autres moyens que la salle de cinéma pour voir des films. De nos jours, les Canadiens regardent des longs métrages surtout chez eux, sur une chaîne conventionnelle ou spécialisée, grâce à la télévision à la carte ou encore en louant ou achetant un DVD. Le téléchargement de films sur Internet demeure une activité

marginale, mais en croissance². Le ministère du Patrimoine canadien travaille à l'élaboration d'un moyen efficace pour suivre et analyser le rendement dans les marchés existants et nouveaux.

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

Recommandation 7

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien affirme sa responsabilité en matière de conception, de contrôle, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique canadienne du long métrage.

Recommandation 8

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada élabore un nouveau protocole d'entente qui serait signé par tous les organismes qui participent de près à la mise en œuvre de la politique du film. Ce protocole d'entente doit reconnaître la responsabilité du ministère en matière de conception, de contrôle, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique canadienne du long métrage.

Recommandation 9

Le Comité recommande que le ministre du Patrimoine canadien consulte de façon systématique et suivie, et à intervalles réguliers, les membres de l'industrie.

Le gouvernement souscrit également à la recommandation du Comité à l'effet que le ministère du Patrimoine canadien soit responsable de la conception, du contrôle, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la PCLM. En 2000, le Ministère a conclu des protocoles d'entente avec Téléfilm Canada, le Conseil des Arts du Canada et Bibliothèque et Archives Canada, qui administrent des programmes de la PCLM. Le Ministère assume un leadership dans le domaine des politiques publiques en ce qui concerne le secteur de l'audiovisuel et à ce titre, veillera à la mise en place de mesures appropriées pour améliorer, selon les besoins, certains aspects de la PCLM. Parallèlement, dans son rapport de 2005, la vérificatrice générale du Canada a signalé qu'il importe que le mandat de Patrimoine canadien d'élaborer des politiques dans le secteur de l'audiovisuel n'empiète pas sur la capacité de Téléfilm Canada d'accomplir son mandat : développer l'industrie audiovisuelle au Canada.³ Le gouvernement assurera un équilibre entre les responsabilités du Ministère et celles des organismes oeuvrant en audio-visuel qui administrent les programmes de la PCLM.

² *Ibid.*

³ *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, Chapitre 5 : Le soutien accordé aux industries culturelles.* Vérificateur général du Canada. Novembre 2005, p. 27.

Le gouvernement souscrit également à la recommandation du Comité permanent visant à ce que le ministre du Patrimoine canadien consulte de façon systématique et suivie, et à intervalles réguliers, les membres de l'industrie. Depuis les sept derniers mois, la ministre a tenu plusieurs rencontres et table-rondes avec des intervenants de l'industrie et poursuivra ce processus pendant que les changements nécessaires sont développés. Les représentants du Ministère consultent et rencontrent également périodiquement les membres de l'industrie. Comme l'a constaté dans son rapport la vérificatrice générale, le Secteur des affaires culturelles du Ministère accorde beaucoup d'importance à la consultation, exercice essentiel à l'élaboration rigoureuse des politiques et des programmes.⁴

Recommandation 17

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada donne instruction à Téléfilm Canada d'élaborer un système d'examen par les pairs afin de choisir les projets de long métrage qui bénéficieront d'un appui.

Recommandation 18

Le Comité recommande que le nouveau système d'examen par les pairs institué par Téléfilm Canada comprennent des professionnels de la mise en marché pouvant fournir des conseils sur des stratégies promotionnels pour les projets de long métrage dont le financement éventuel est à l'étude.

En tant que société d'État, Téléfilm Canada a le pouvoir de mettre en place les systèmes d'examen les mieux adaptés à ses programmes. Le système d'examen par les pairs présente des avantages et des désavantages. Le gouvernement considère que la discrétion de Téléfilm doit lui permettre de choisir des systèmes d'examen du financement qui conviennent au but visé, après consultation des parties intéressées.

Le gouvernement convient avec le Comité que les professionnels de la mise en marché jouent un rôle clé dans la promotion des films canadiens. Pour refléter le rôle important du marché, les demandes d'aide à la production dans le cadre du Fonds du long métrage du Canada doivent être accompagnées d'un engagement de distribution et d'un plan de mise en marché. Téléfilm est à examiner des révisions aux principes directeurs du Fonds, qui donneraient une plus grande influence au marché dans le processus décisionnel.

⁴ *Ibid.* p. 13.

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Recommandation 26

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien réalise une évaluation des mécanismes actuels pour le soutien de l'écriture de scénarios et du développement de projets, en vue de proposer des solutions de rechange à l'actuel système de soutien.

Le gouvernement cherche des façons de renforcer l'appui au développement de projets. Des changements à cette composante de la PCLM ont déjà été amorcés. Par exemple, le Programme d'aide à l'écriture de scénarios de Téléfilm, à l'intention des scénaristes de langue anglaise, a été rebaptisé *Writer's First*, et les principes directeurs ont été modifiés pour attirer des scénaristes plus expérimentés, produire des scénarios plus intéressants pour les producteurs et, au bout du compte, offrir des récits de qualité aux auditoires.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Recommandation 29

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien travaille en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada les parties prenantes de l'industrie et du gouvernement afin d'examiner s'il serait utile et possible de créer un conseil sectoriel sur la formation cinématographiques et les études connexes.

Le gouvernement reconnaît que la formation et le développement professionnel contribuent au dynamisme et à la continuité de l'industrie de l'audiovisuel canadienne. Par exemple, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC), qui reçoit de l'aide à l'infrastructure de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC), a été créé en 1995 afin de renforcer la main-d'œuvre de la culture au Canada. Ce conseil sectoriel national accueille les représentants des disciplines artistiques et des industries culturelles afin de répondre à leurs besoins de développement des compétences, notamment en cinématographie. Le CRHSC aborde les enjeux de ressources humaines par l'entremise de divers projets, tel que le développement d'une stratégie de ressource humaine pour le secteur du film et de la télévision.

Le Ministère continuera de collaborer avec RHDSC, Téléfilm Canada, les intervenants de l'industrie, les associations, les écoles de formation nationales et les conseils sectoriels pour mettre au point des stratégies à l'appui de la formation dans le secteur de l'audiovisuel afin que cette formation demeure actuelle et rentable et qu'elle contribue au succès de l'industrie canadienne du film.

DOCUMENTAIRES LONGUE DURÉE

Recommandation 23

Le Comité recommande qu'une politique du long métrage révisée reconnaisse les longs documentaires.

Recommandation 24

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien crée une enveloppe de financement visant à appuyer les documentaires longue durée.

La PCLM a été mise en œuvre pour appuyer les films de longue durée destinés aux auditoriums des salles de cinéma, sans se limiter explicitement à un genre particulier. Le gouvernement précisera que le Fonds du long métrage du Canada appuie les documentaires longue durée dans le cadre des programmes d'aide actuels et Téléfilm Canada effectuera les révisions nécessaires pour tenir compte des particularités de ce genre.

PRÉSERVATION

Recommandation 28

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada élabore une politique nationale pour le financement et la préservation du patrimoine culturel du Canada. Cette politique doit inclure la préservation des longs métrages canadiens.

Le gouvernement reconnaît l'importance de préserver le patrimoine audiovisuel du Canada pour les générations futures. De plus, le gouvernement met en œuvre divers programmes visant à soutenir la préservation d'un patrimoine important et l'accès du public à celui-ci.

Scénario, grand écran et auditoire et le rapport d'évaluation du Ministère établissent que les collections actuelles de Bibliothèque et Archives Canada, l'ONF, la SRC/CBC ainsi que les travaux du Trust pour la préservation de l'audiovisuel jouent un rôle crucial dans la préservation du patrimoine cinématographique du Canada tout en offrant aux Canadiens un meilleur accès à ce patrimoine. Cependant, ces rapports notent le manque de cibles permettant la mesure du rendement. Le gouvernement envisagera donc l'établissement d'objectifs de rendement précis pour mesurer le succès de la composante préservation de la PCLM.

QUALITÉ ET DIVERSITÉ DES FILMS CANADIENS

Recommandation 27

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien prenne l'initiative d'examiner comment aider davantage les créateurs, particulièrement les scénaristes, provenant des régions et des minorités ethniques, autochtones et linguistiques du Canada.

Le gouvernement croit qu'il faut investir dans l'excellence et la qualité et encourager les Canadiens et les Canadiennes à exprimer et à partager la diversité de leurs expériences culturelles les uns avec les autres ainsi qu'avec le monde.

Le deuxième objectif de la PCLM consiste à « encourager la qualité et la diversité des films canadiens », sans fournir de définitions ou de critères clairs. Le gouvernement tentera de clarifier ces principes de fonctionnement dans la mesure du possible et s'efforcera d'établir des critères afin de les évaluer par rapport aux objectifs de la PCLM.

EXPLOITATION EN SALLES

Recommandation 22

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien élabore et gère une initiative pouvant assurer un appui continu aux compagnies de production, aux distributeurs et aux présentateurs de films canadiens. Cette initiative devra comprendre un volet de soutien en vue du passage au cinéma numérique et électronique. Il devra aussi comprendre un volet de mise en marché en vue d'une stratégie nationale de promotion du film (p. ex. un portail Internet, un club des primeurs, etc.)

L'un des défis importants que les deux marchés linguistiques devront relever a trait à l'exploitation, dans les salles de cinéma, des longs métrages canadiens. La PCLM repose sur une stratégie de financement du scénario à l'écran qui reconnaît l'importance de tous les secteurs de l'industrie du film canadienne allant de la création et la production à la distribution et l'exploitation en salles, de travailler en collaboration afin de réussir. Le gouvernement continuera de poursuivre le dialogue pour faire en sorte que les films canadiens soient présentés à un public canadien et étranger toujours plus important, et attirent un investissement accru dans ce secteur.

5.0 HARMONISER LA TROUSSE D'OUTILS DE LA POLITIQUE AUDIOVISUELLE

De nombreuses recommandations du Comité ont des répercussions qui vont au-delà de l'industrie du long métrage. L'harmonisation de la trousse d'outils de la politique audiovisuelle touche l'ensemble de la participation du gouvernement fédéral aux activités du secteur audiovisuel et répond aux enjeux liés à la clarification des rôles et des responsabilités des organismes fédéraux intervenant dans le secteur de l'audiovisuel ainsi qu'à l'amélioration des moyens d'action. Le gouvernement est résolu à veiller à l'efficacité et la pertinence de l'appui qu'il fournit au secteur de l'audiovisuel et à l'atteinte de résultats concrets, au profit des Canadiens et des Canadiennes.

CLARIFICATION DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS

Recommandation 15

Le Comité recommande que la Loi sur le cinéma soit modifiée de manière à supprimer la notion de commissaire du gouvernement à la cinématographie, charge qui relèvera du ministre du Patrimoine canadien.

Recommandation 16

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada modifie la Loi sur Téléfilm Canada afin de supprimer l'interdiction générale concernant la nomination d'administrateurs ayant des intérêts pécuniaires dans l'industrie audiovisuelle. La Loi sur la gestion des finances publiques et les lignes directrices du Conseil du Trésor contiennent déjà des mesures visant à faire divulguer les conflits d'intérêts et à empêcher les personnes en conflit de participer à toute discussion ou décision qui touchent directement à leurs intérêts.

Recommandation 20

Le Comité recommande que Téléfilm Canada uniformise ses modalités de recouvrement pour les deux marchés linguistiques.

Recommandation 21

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien réalise une évaluation et une analyse coûts-avantages des besoins de Téléfilm Canada en matière de recouvrement.

Dans son rapport, le Comité traite abondamment de la nécessité de clarifier les rôles, mandats et responsabilités des organismes fédéraux actifs dans le secteur de l'audiovisuel. Les liens entre le rôle d'appui du gouvernement du Canada à l'égard du secteur audiovisuel et la viabilité à long terme de ce dernier ont également été abordés au cours des audiences du Comité ainsi que dans les mémoires reçus.

La mise en place de programmes et d'organismes fédéraux d'appui au secteur de l'audiovisuel du Canada s'est effectuée sur une très longue période. Ainsi, l'Office national du film a été le premier organisme à voir le jour en 1939. Ont suivi Téléfilm Canada en 1967, le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne en 1995, le Fonds canadien de télévision en 1996 et, enfin, la PCLM en 2000. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le gouvernement demeure déterminé à veiller à ce que les activités et les mandats liés aux différentes interventions gouvernementales visant l'appui du secteur de l'audiovisuel soient complémentaires et traduisent l'évolution du secteur au fil du temps. Dans ce contexte, le gouvernement examinera de près les recommandations du Comité à l'égard des membres de Téléfilm Canada et des recouvrements.

Recommandation 4

Le Comité recommande que la définition de contenu canadien pour un long métrage soit plus souple et applique des critères voulant que deux des trois intervenants que sont le scénariste, le producteur et le réalisateur, doivent être canadiens et, qu'une certaine proportion des acteurs principaux, soient Canadiens.

Recommandation 5

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada désigne le BCPAC comme étant l'unique agence de certification pour le contenu canadien.

Recommandation 6

Le Comité recommande que le BCPAC crée un processus unique de demande pour la certification du contenu canadien.

Dans sa réponse au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*, le gouvernement a annoncé qu'il se penchait sur la centralisation de la certification du contenu canadien. Le gouvernement a identifié le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) comme responsable de la certification du contenu canadien pour l'ensemble des autres programmes et organismes fédéraux. Le travail est en cours pour l'avancement de ce projet.

En matière d'appui gouvernemental au secteur de l'audiovisuel, la notion de contenu canadien, qui existe depuis de nombreuses années, revêt une importance fondamentale. Le gouvernement pourrait en réexaminer la définition une fois le processus de centralisation de la certification terminé.

POLITIQUES DE RADIODIFFUSION

Recommandation 12

Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec les parties prenantes de l'industrie du cinéma et de la télévision, élabore une nouvelle politique pour la présentation d'émissions prioritaires à la télévision canadienne.

Recommandation 13

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada charge le CRTC d'élaborer une politique qui appuie la promotion (p. ex. au moyen de bandes-annonces) ainsi que le visionnement de films, d'ouvrages de fiction et de longs documentaires canadiens.

Recommandation 14

Le Comité recommande que CBC/Radio-Canada élabore un plan à long terme pour accroître progressivement le nombre d'heures de diffusion de films et de longs documentaires canadiens sur les réseaux de langue anglaise et française. La Société remettra ce plan au Comité permanent du patrimoine canadien dans les six mois suivant le dépôt du présent rapport.

En juin 2006, le gouvernement a ordonné, aux termes de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, que le CRTC établisse un dossier factuel relativement à l'avenir de la radiodiffusion. Cette demande vise à comprendre de quelle façon les nouvelles technologies et les habitudes des Canadiens toucheront le secteur de la radiodiffusion, qu'il s'agisse des radiodiffuseurs publics et privés, des producteurs indépendants, des annonceurs, des distributeurs, des créateurs ou du grand public. Le CRTC a également entrepris l'examen de sa politique sur la télévision en direct afin d'éclaircir la réglementation pour les radiodiffuseurs qui devront présenter leur demande de renouvellement de licence.

Ces deux exercices permettront d'éclairer les discussions que le gouvernement entamera sur sa politique de radiodiffusion, qui pourraient comprendre l'examen de diverses questions dont la promotion, l'appui et l'accroissement des auditoires des longs métrages, des dramatiques et des documentaires de longue durée canadiens.

CRÉDITS D'IMPÔT

Recommandation 19

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada change sa politique qui demande à Téléfilm Canada d'inclure les crédits d'impôt dans le budget global d'un long métrage.

Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne constitue un important outil d'appui à la production d'émissions télévisées et de films Canadiens ainsi qu'au développement de l'industrie de la production canadienne. Le gouvernement a entrepris un processus d'évaluation officiel afin d'examiner le crédit d'impôt en 2006. Les résultats de cette évaluation permettront au gouvernement de mieux comprendre les répercussions du programme de crédit d'impôt de même que ses avantages et ses enjeux.

ACCORDS DE COPRODUCTION INTERNATIONAUX

Recommandation 25

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada se penche sur l'utilisation des coproductions officielles afin de s'assurer que les intérêts culturels du Canada sont respectés.

Le gouvernement souscrit également à cette recommandation du Comité. Les accords de coproduction internationaux officiels constituent une importante composante du cadre d'appui du gouvernement fédéral à l'audiovisuel. Ainsi, le ministère du Patrimoine canadien travaille à l'élaboration d'un cadre de coproduction audiovisuelle, qui permettra de clarifier les objectifs de la coproduction et de les faire concorder avec les objectifs du secteur de l'audiovisuel et les objectifs généraux du gouvernement fédéral. Ce cadre définira des critères de sélection de nouveaux partenaires et comprendra une structure d'évaluation de la politique et des accords du Canada. Le nouveau cadre permettra également de veiller l'atteinte des intérêts culturels, sociaux et économiques du Canada.

DROIT D'AUTEUR

Recommandation 30

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec les intervenants du milieu à accroître les protections contre le piratage de la vidéo et du film; il l'exhorte en particulier à modifier le Code criminel afin que cette infraction y soit traitée explicitement.

Tout comme le Comité, le gouvernement est préoccupé par la protection des droits des auteurs et des producteurs de l'industrie, et sait que le piratage représente un grave problème.

Il importe de noter que la caméscopie de films présentés dans les salles de cinéma constitue déjà une infraction à la *Loi sur le droit d'auteur* qui peut mener à des poursuites civiles ou criminelles.

Le piratage de vidéos et de films soulève surtout des questions liées à l'application de la loi. Dans ce contexte, les ministères et organismes que ce problème préoccupe poursuivront leurs discussions afin de déterminer si les dispositions légales actuelles sont adéquates et de chercher des solutions pour veiller à l'application concrète de la loi.

Également, le gouvernement travaille en vue d'introduire des amendements à la *Loi sur le droit d'auteur* afin de prendre en compte généralement les obligations internationales relatives à la protection des droits d'auteur.

6.0 CONCLUSION

Le gouvernement est fier du rôle qu'il a joué de concert avec les créateurs, producteurs, distributeurs, radiodiffuseurs et exploitants de salles du pays, pour atteindre le succès obtenu à ce jour dans l'industrie du long métrage canadien. De nombreux aspects de la PCLM fonctionnent bien et fournissent un bon fondement. Le gouvernement reconnaît aussi qu'il sera, au besoin, nécessaire d'apporter des ajustements afin d'améliorer le rendement de la PCLM.

Il continuera de travailler avec les intervenants de l'industrie afin de remplir les engagements pris dans la présente réponse.

